

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Nouvelle-Aquitaine

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Nouvelle-Aquitaine

Trois questions à **Florence Guéry**, directrice territoriale handicap du FIPHFP en Nouvelle-Aquitaine



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

Vingt ans après la loi du 11 février 2005, l'enjeu n'est plus tant le cadre juridique que son opérationnalité. Les dispositifs existent, mais leur efficacité repose désormais sur la capacité des acteurs à organiser des relais lisibles et coordonnés.

La fonction de référent handicap, désormais inscrite dans la loi, s'affirme comme un véritable levier d'inclusion lorsqu'elle est identifiée, outillée et intégrée à la gouvernance RH. À l'inverse, son absence ou son isolement reste un facteur majeur de rupture des parcours professionnels.

Cette fragilité est accentuée par un constat préoccupant : le manque grandissant de médecins de prévention dans la Fonction publique, y compris chez de grands employeurs en Nouvelle-Aquitaine. Cette pénurie complexifie le maintien dans l'emploi, ralentit les décisions et renforce la nécessité d'une coordination accrue entre référents handicap, RH et partenaires.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

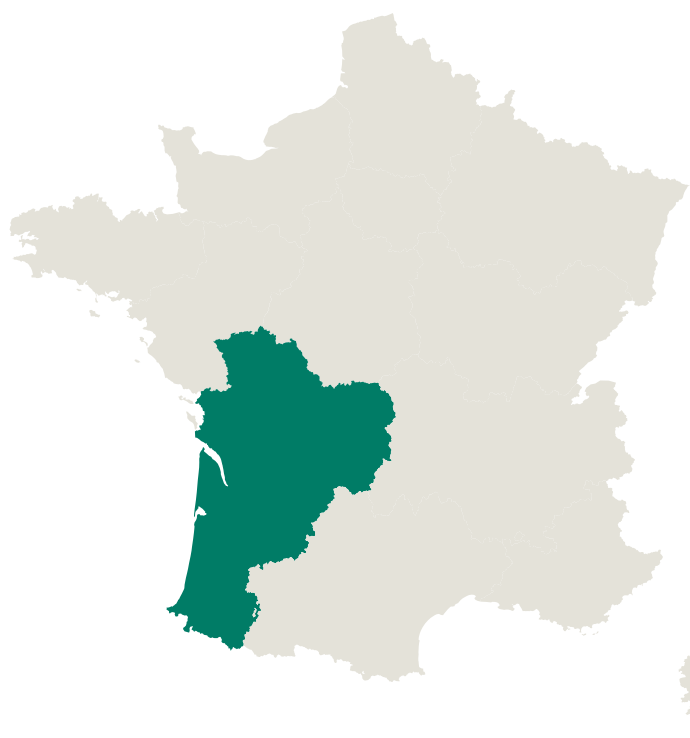
La dynamique de conventionnement avec les grands employeurs publics s'est poursuivie sans inflexion en 2025, avec l'intégration de nouveaux employeurs au portefeuille régional qui, avec plus de 50 conventions, figure parmi les plus étendus au niveau national et contribue à la consolidation du maillage territorial.

Parallèlement, une étape qualitative a été franchie dans la coordination inter-institutionnelle, notamment avec l'entrée du Conseil régional au sein du PRITH, dont le FIPHFP est un partenaire financier structurant. Cette dynamique s'est traduite par une coopération renforcée entre le FIPHFP et l'Agefiph, ainsi qu'un travail conjoint avec CHEOPS et les Cap emploi, afin d'améliorer la lisibilité des dispositifs et la complémentarité des interventions.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

Enfin, en 2025, l'action du FIPHFP s'est concrétisée par un investissement renforcé dans l'animation territoriale, à travers l'organisation de rencontres interterritoriales associant employeurs, Cap emploi et centres de gestion, afin de fluidifier les coopérations et de sécuriser les parcours professionnels.





Sommaire

Actualités 2025
en Nouvelle-Aquitaine

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Nouvelle-Aquitaine

.....page 12

Actualités 2025

Une année riche en temps forts en Nouvelle-Aquitaine



Des rencontres entre employeurs publics et Cap emploi dans les territoires

Le FIPHFP Nouvelle-Aquitaine a organisé quatre rencontres entre juin et novembre 2025, à Bordeaux, Dax, Poitiers et Limoges, avec un double objectif :

- ▶ **favoriser une meilleure connaissance réciproque** entre employeurs publics et équipes Cap emploi,
- ▶ **construire des partenariats durables** adaptés aux réalités de chaque territoire.

Chaque rendez-vous s'est articulé autour de deux temps forts. Des présentations croisées au format pitch ont d'abord permis aux employeurs d'exposer leurs enjeux et leurs besoins en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi, tandis que les Cap emploi ont présenté leurs expertises, leurs contraintes d'intervention territoriale et leurs dispositifs d'accompagnement. Des ateliers collaboratifs en petits groupes ont ensuite favorisé le partage de bonnes pratiques et l'émergence de pistes de coopération concrètes.

Ces rencontres ont créé une dynamique partenariale permettant aux acteurs de mieux identifier les leviers mobilisables pour sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur les complémentarités entre les dispositifs Cap emploi et les outils du FIPHFP.

Bordeaux, Bordeaux Métropole et CCAS : une dynamique handicap partagée

En juillet 2025, les élus et services de la Ville de Bordeaux, de Bordeaux Métropole et du CCAS se sont réunis pour préparer leur future convention avec le FIPHFP, en présence de Florence Guéry.

Cette rencontre a été l'occasion de dresser un bilan positif de la convention en cours et de définir des perspectives ambitieuses pour les années à venir.

Le travail conjoint mené par la Mission handicap au travail, les directions et les équipes RH a permis d'obtenir des résultats concrets, notamment :

- ▶ **un renforcement** de la mission handicap,
- ▶ **un accompagnement accru** des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- ▶ **le déploiement d'actions de sensibilisation** et de formation auprès des agents et des encadrants,
- ▶ **la création du groupe « Entraid'Handicap »**, composé d'agents en situation de handicap et visant à favoriser l'entraide et le partage d'expériences.



Signature de la convention entre le FIPHFP, Bordeaux, Bordeaux Métropole et le CCAS.

Le FIPHFP et l'Agefiph développent une approche concertée à destination des CAP Emploi et de Cheops

Le FIPHFP et l'Agefiph Nouvelle-Aquitaine ont organisé, le 5 septembre, une rencontre stratégique rassemblant les équipes de Cap emploi et de CHEOPS pour construire une approche concertée et renforcer les synergies entre le secteur public et le secteur privé.

L'objectif était de favoriser une meilleure coordination entre les deux fonds afin d'optimiser l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel. Les participants ont partagé leurs expertises, identifié les complémentarités entre leurs dispositifs respectifs et exploré des pistes de collaboration pour améliorer l'orientation des candidats et la fluidité des parcours d'insertion.

L'intervention de Florence Guéry en ouverture de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)

Lors du lancement de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) en Nouvelle-Aquitaine, une rencontre a célébré les 20 ans de la loi de 2005 en mettant en avant le passage d'une vision clinique à une approche situationnelle et inclusive du handicap. À cette occasion, Florence Guéry, est intervenue pour partager son expérience et ses préconisations autour d'une approche centrée sur les besoins plutôt que sur la pathologie. Elle a notamment insisté sur la nécessité de créer des conditions d'écoute et un cadre confidentiel, de rendre les aides lisibles par des supports simples, et de normaliser la particularité pour que le handicap soit perçu comme une simple caractéristique individuelle. Pour progresser, Florence Guéry a ainsi identifié deux leviers majeurs : légitimer la fonction de référent handicap en reconnaissant mieux les expertises multiples qu'elle mobilise et en consacrant son enjeu stratégique en matière de ressources humaines.

L'innovation via des outils comme Handi Match a également été présentée pour simplifier et légitimer le recrutement inclusif.

Tous mobilisés autour de la formation : le comité de pilotage du PRAFQPH

Jeudi 4 décembre, s'est réuni, à l'Hôtel de Région à Bordeaux, le Comité de pilotage du Programme régional de pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap (PRAFQPH). Ce programme réunissant des partenaires engagés dans cette politique a mis au cœur des échanges les actions et réalisations de l'année 2025 et les perspectives et priorités à compter de 2026, visant à renforcer l'accès à la formation qualifiante et la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

Le PRAFQPH confirme ainsi son ambition : déployer des actions concrètes, opérationnelles et adaptées aux besoins des territoires, grâce à un partenariat solide entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agefiph, auquel le FIPHFP contribue pleinement pour le versant public.



LE FIPHFP renouvelle son engagement avec le Centre de gestion des Deux-Sèvres

Le 8 décembre 2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) a signé sa 6ème convention avec le FIPHFP lors d'une cérémonie officielle organisée à Saint-Maixent-l'École.

Cette signature réunissait Alain Lecointe, président du CDG79 et maire de Brûlain, Séverine Baudouin, directrice adjointe du FIPHFP, et Mireille Lacoux, administratrice de l'ADAPEI.

Cette convention marque une étape importante pour la région Nouvelle-Aquitaine : l'ensemble des centres de gestion sont désormais conventionnés avec le FIPHFP, assurant ainsi une couverture départementale complète du territoire.

Cette nouvelle convention réaffirme l'engagement du CDG79 autour de 3 axes stratégiques :

- **communiquer, sensibiliser, former et mobiliser** les acteurs de la fonction publique territoriale
- **favoriser l'employabilité et le recrutement** pérenne des personnes en situation de handicap
- **poursuivre et renforcer** les actions de maintien dans l'emploi des agents.

Ce partenariat renouvelé témoigne de la volonté du CDG79 de poursuivre sa politique structurante en matière d'inclusion professionnelle, tout en bénéficiant de l'accompagnement et des moyens proposés par le FIPHFP pour déployer des actions concrètes au service des collectivités territoriales des Deux-Sèvres.



en savoir plus
sur cette convention



Signature de convention entre le FIPHFP et le CDG79.

Chiffres clés 2025 en Nouvelle-Aquitaine

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



7,26 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (vs 6,78 % pour 2024)



6,07 %

dans la fonction publique d'État

(vs 5,34 % pour 2024)



6,50 %

dans la fonction publique hospitalière

(vs 6,05 % pour 2024)



7,94 %

dans la fonction publique territoriale

(vs 7,46 % pour 2024)



21 206

bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(vs 19 399 en 2024)



1 547

dans la fonction publique d'État

(vs 1 375 pour 2024)



6 793

dans la fonction publique hospitalière

(vs 6 020 pour 2024)



12 866

dans la fonction publique territoriale

(vs 12 004 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par statut

Non titulaires	11,15 %
Catégorie A	11,51 %
Catégorie B	18,88 %
Catégorie C	57,54 %
Ouvriers d'État	0,01 %
Emplois particuliers	0,91 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,66 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	5,02 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,43 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,35 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,05 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	10,23 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,50 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,60 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,91 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	80,35 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,91 %

Les BOE par genre

Femmes	70 %
Hommes	30 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	1,17 %
26 à 40 ans	11,59 %
41 à 55 ans	49,42 %
56 ans et plus	37,82 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Charente	153	5 635	8 520	14 308
Charente-Maritime	1 273	10 335	14 919	26 527
Corrèze	204	5 903	5 483	11 590
Creuse	139	3 082	2 703	5 924
Deux-Sèvres	110	6 673	9 949	16 732
Dordogne	179	8 717	10 454	19 350
Gironde	13 140	23 147	52 627	88 914
Haute-Vienne	4 580	10 082	9 148	23 810
Landes	126	6 385	13 410	19 921
Lot-et-Garonne	172	6 370	6 837	13 379
Pyrénées-Atlantiques	1 673	9 370	17 379	28 422
Vienne	3 738	8 795	10 609	23 142
Total	25 487	104 494	162 038	292 019

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Charente	4	495	802	1 301
Charente-Maritime	65	623	1 110	1 798
Corrèze	9	356	344	709
Creuse	4	145	162	311
Deux-Sèvres	12	494	784	1 290
Dordogne	11	549	827	1 387
Gironde	799	1 489	4 156	6 444
Haute-Vienne	305	674	732	1 711
Landes	6	427	1 081	1 514
Lot-et-Garonne	9	391	529	929
Pyrénées-Atlantiques	158	688	1 543	2 389
Vienne	165	462	796	1 423
Total	1 547	6 793	12 866	21 206

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Charente	2,61 %	8,78 %	9,41 %	9,09 %
Charente-Maritime	5,11 %	6,03 %	7,44 %	6,78 %
Corrèze	4,41 %	6,03 %	6,27 %	6,12 %
Creuse	2,88 %	4,70 %	5,99 %	5,25 %
Deux-Sèvres	10,91 %	7,40 %	7,88 %	7,71 %
Dordogne	6,15 %	6,30 %	7,91 %	7,17 %
Gironde	6,08 %	6,43 %	7,90 %	7,25 %
Haute-Vienne	6,66 %	6,69 %	8,00 %	7,19 %
Landes	4,76 %	6,69 %	8,06 %	7,60 %
Lot-et-Garonne	5,23 %	6,14 %	7,74 %	6,94 %
Pyrénées-Atlantiques	9,44 %	7,34 %	8,88 %	8,41 %
Vienne	4,41 %	5,25 %	7,50 %	6,15 %
Total	6,07 %	6,50 %	7,94 %	7,26 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

3 903 recrutements réalisés (vs 3 455 pour 2024)

444



dans la fonction publique d'État

1073



dans la fonction publique hospitalière

2 386



dans la fonction publique territoriale

696 maintiens dans l'emploi (vs 605 pour 2024)

20



dans la fonction publique d'État

255



dans la fonction publique hospitalière

421



dans la fonction publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



2 504 623 €

contributions émises (vs 5 726 117 € en 2024)

370 442 €



dans la fonction
publique d'État

963 575 €



dans la fonction
publique hospitalière

1 170 606 €



dans la fonction
publique territoriale



9 425 209 €

d'interventions directes financées (vs 7 438 404 € pour 2024)

777 775 €



dans la fonction
publique d'État

1 604 977 €



dans la fonction
publique hospitalière

7 042 457 €



dans la fonction
publique territoriale

3 000 399 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 3 043 340 € pour 2024)

FPE.....141 334 €

FPH.....360 423 €

FPT.....2 498 642 €

Dont **1 174 043 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 1 370 260 € pour 2024)

FPE.....25 257 €

FPH.....71 781 €

FPT.....1 077 005 €

6 424 810 €

au travers des conventions employeurs
(vs 4 395 065 € pour 2024)

FPE.....636 441 €

FPH.....1 244 554 €

FPT.....4 543 815 €



13 conventions validées en 2025

en comité local pour un total de

5 469 950 €

1 primo convention

FPH.....634 350 €

12 renouvellements : 4 835 600 €

3 dans la FPE.....917 400 €

2 dans la FPH.....552 000 €

7 dans la FPT.....3 366 200 €

Comité local Nouvelle-Aquitaine



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Anne LIMOUSIN
Eric DUTIL

Suppléants

Attoumani MADI DARMI
Emmanuel VANHOUTTE



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Pauline MAISONNEUVE
Isabelle FERREIRA

Suppléant

Jean-Michel AUDOUY



Fonction publique territoriale

Titulaire

Edwige GAGNEUR

Suppléant

Catherine DUNE

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Sébastien JAMMET
Laurette SUBRENAT
Mylène PONTONNIER
Nicolas BALEYNAUD
Christine MELOT
Dominique BROUCH
Mylène GONZALEZ

Suppléants

Véronique PLANES
Maud CABOS
Angélique
LEMARCHAND
Julian BRIVADIS
Christophe DIEZ
Michaël CASIMIR
Christian FATRAS

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Audrey GUILMET
Karine LALOUE
Hervé PARRA
Thierry GRASSET

Suppléants

Brigitte ROUSSET
Mylan DOUTHE
Chantal SECRETAN

Personnalité compétente dans le domaine du handicap

Corinne LEGENDRE
Nathalie HIRIGOYEN

Séances du comité local

- 📅 Samedi 20 juin
- 📅 Samedi 11 juillet
- 📅 Samedi 17 octobre
- 📅 Samedi 12 décembre

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

